

# URBANISME - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n° : PURB/2022/2/SF / NP - Annexe 26

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **S.A. Lotinvest Développement (Groupe Immobil)**, représentée par **M. Eric Schartz, rue de la Régence, n°58 à 1000 Bruxelles**.

Le terrain concerné est situé à 4460 Grâce-Hollogne entre les rues Mavis et Adrien Materne et est cadastré 1ère division, section B n° 287D5.

Le projet consiste en la création de 46 lots à bâtir (45 lots de maisons unifamiliales - 1 lot immeuble de service) et présente les caractéristiques suivantes :

Article R.IV.40-1§.1.7° du CoDT : les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n° 2 visées à l'article D.IV.41 – création de voirie.

Application de l'article D.IV.40 : écarts au PCA.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : rue des XVIII Bonniers, n° 90 à 4460 Grâce-Hollogne.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables :

- les lundis et vendredis sur rendez-vous ;
- les mardis de 8h15 à 11h45 ;
- les mercredis de 8h15 à 11h45 et de 14h à 20h.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Sarah FERARD téléphone : 04/229.95.34 - mail : sarah.ferard@grace-hollogne.be.

**L'enquête publique est ouverte le 28/09/2022 et clôturée le 28/10/2022.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GRÂCE-HOLLOGNE - Département de l'urbanisme, rue des XVIII Bonniers, n° 90 à 4460 Grâce-Hollogne.

L'enveloppe portera la mention : **PURB/2022/2/SF / NP – Réclamation.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Sarah FERARD ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu au Service Technique Communal – Département de l'Urbanisme de Grâce-Hollogne - rue des XVIII Bonniers, n° 90: le **28/10/2022 de 9h00 à 11h00**.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme Sarah FERARD dont le bureau se trouve rue des XVIII Bonniers, n° 90, en l'entité.

Visa de service, *sk*

PAR LE COLLEGE :

**Le Directeur général,  
Stéphane NAPORA**



**Le Bourgmestre,  
Maurice MOTTARD**